



MINISTÈRE DES ARMÉES

MINISTÈRE DE L'ACTION ET  
DES COMPTES PUBLICS

*La Secrétaire d'Etat*

*Le Ministre*

Paris, le 22 JAN. 2020



La reconnaissance de la Nation envers les anciens combattants se traduit par des dispositifs fiscaux particuliers parmi lesquels figure la demi-part fiscale supplémentaire octroyée aux titulaires d'une pension militaire d'invalidité ou de la carte du combattant âgés de plus de soixante-quatorze ans (article 195 1- f du code général des impôts).

Les veuves de ces personnes, lorsqu'elles sont âgées de plus de soixante-quatorze ans, bénéficient également de cette demi-part supplémentaire, sous la condition que leur conjoint en ait effectivement bénéficié et qu'il soit donc décédé après l'âge de 74 ans.

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, les parlementaires ont adopté, avec l'accord du Gouvernement, un amendement qui étend le bénéfice de la demi-part fiscale aux veuves de plus de soixante-quatorze ans dont le mari a bénéficié de la retraite du combattant, quel que soit l'âge de son décès.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les veuves, dont les conjoints auront bénéficié de la retraite du combattant, pourront désormais bénéficier d'une demi-part fiscale dès lors qu'elles auront atteint l'âge de soixante-quatorze ans.

Monsieur Dominique LEPINE  
Président de l'Union Fédérale des associations françaises  
d'Anciens Combattants, Victimes de guerre  
et des jeunesses de l'Union Fédérale (UF)  
1, rue de Brissac  
75004 PARIS

.../...

Cette mesure met fin à une différence de traitement en fonction de l'âge du décès du conjoint, différence ressentie comme une injustice par les anciens combattants et leurs veuves ainsi que par les associations.

Elle montre la reconnaissance du Gouvernement et du Parlement envers le monde combattant.

Nous vous demandons de bien vouloir diffuser cette information à vos adhérents.

En vous adressant tous nos vœux pour cette année 2020, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

La secrétaire d'Etat auprès de la  
ministre des armées

Le ministre de l'action et  
des comptes publics



Geneviève DARRIEUSSECQ

*Très fidèlement*

Gérald DARMANIN

